

Postes à conditions d'exercice particulières

Table des matières

1. Postes de titulaires remplaçants	1
2. Postes fractionnés attribués à titre définitif.....	2
3. Postes de titulaire de secteur	2

1. Postes de titulaires remplaçants

Ce sont des postes de la brigade départementale, dont le rayon d'action s'étend prioritairement à l'ensemble de la circonscription voire, au-delà, à tout le département en cas de nécessité. Ils sont rattachés administrativement à une école et appelés à assurer les missions de remplacement suivantes :

- ✓ décharges de service réglementaires
- ✓ stages de formation continue
- ✓ congés de maternité ou d'adoption
- ✓ congés de longue maladie
- ✓ congés de maladie et accidents de travail
- ✓ stages de courte durée
- ✓ autres absences
- ✓ aide aux directeurs d'école
- ✓ intervention dans le domaine du soutien, de l'animation et de la documentation pédagogique.

La durée du service est variable, pouvant varier d'une demi-journée à la totalité de l'année scolaire.

La fonction de titulaire remplaçant entraîne l'obligation de se déplacer en fonction des nécessités du service, indifféremment en maternelle, en élémentaire ou en ASH.

Les titulaires remplaçants perçoivent une indemnité forfaitaire de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) versée avec le traitement, pour chaque demi-journée de remplacement effectif.

Dans les périodes où, exceptionnellement, les titulaires remplaçants n'assurent pas de remplacement, ils restent, dans leurs écoles de rattachement, à la disposition de l'inspecteur de l'éducation nationale.

2. Postes fractionnés attribués à titre définitif

Ils sont publiés sous l'intitulé "DCOM". Seule la fraction de poste correspondant à la résidence administrative (**en gras ci-dessous**) apparaît ; les autres fractions figurent dans le commentaire associé.

<ul style="list-style-type: none"> 1/3 décharge direction HERICOURT Grandjean 1/3 décharge direction HERICOURT Borey 1/3 décharge direction HERICOURT L. Michel 	<ul style="list-style-type: none"> 1/4 décharge direction LURE Pologne maternelle 1/4 décharge direction LURE Centre 1/4 décharge direction CLAIREGOUTTE 1/4 décharge direction RONCHAMP Maternelle
<ul style="list-style-type: none"> 1/4 décharge direction HERICOURT Paris 1/4 décharge direction HERICOURT Poirey 1/4 décharge direction CHALONVILLARS 1/4 décharge direction ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS 	<ul style="list-style-type: none"> 1/3 décharge direction CHAMPAGNEY Centre 1/3 décharge direction CHAMPAGNEY Eboulet 1/3 décharge direction COISEVAUX
<ul style="list-style-type: none"> 1/4 décharge direction LUXEUIL Boulevard Richet 1/4 décharge direction FRANCHEVELLE 1/4 décharge direction VILLERS-LES-LUXEUIL 1/4 décharge direction RADDON 	<ul style="list-style-type: none"> 1/4 décharge direction LA COTE 1/4 décharge direction HERICOURT Ploye 1/4 décharge direction MAGNY-VERNOIS 1/4 décharge direction primaire VY-LES-LURE
<ul style="list-style-type: none"> 1/4 décharge direction LUXEUIL Stade primaire 1/4 décharge direction CITERS 1/4 décharge direction CORBENAY 1/4 décharge direction LUXEUIL Mont Valot 	<ul style="list-style-type: none"> 1/3 décharge direction VESOUL Matisse 1/3 décharge direction PUSEY 1/3 décharge direction VELLEFAUX
<ul style="list-style-type: none"> 1/3 décharge direction SAINT-SAUVEUR 1/3 décharge direction FROIDECONCHE 1/3 décharge direction FONTAINE LES LUXEUIL 	<ul style="list-style-type: none"> 1/3 décharge direction TRESILLEY 1/3 décharge direction PERROUSE 1/3 décharge direction AUTHOISON
<ul style="list-style-type: none"> 1/3 décharge direction SAINT-GERMAIN 1/3 décharge direction MELISEY 1/3 décharge direction ROYE 	

3. Postes de titulaire de secteur

Ils sont implantés au sein des circonscriptions.

Leur composition est déterminée chaque année, au regard des compléments de service à pourvoir.
